



Redressement judiciaire. qu'en est il des salariés. help!

Par **nash40**, le **21/10/2010** à **18:25**

Bonjour,

L'entreprise dans laquelle j'ai travaillé de décembre 2009 à mai 2010 est actuellement en redressement judiciaire (dettes URSSAF) Un courrier a été envoyé a l'attention des salariés, c'est comme ca que je l'ai su.

Ma fonction au sein de l'entreprise était secrétaire - "comptable" J'ai mis ca entre guillemets car, je n'ai aucune qualification pour faire de la compta, juste une formation de 3 mois. Bref, a mon arrivée dans l'entreprise, j'ai eu la désagréable surprise de voir que la compta faite par ma prédécesseur était erronée, trop même pour que je puisse rectifier et justifier mes rectifications convenablement. J'ai alors créé un deuxième dossier comptable pour reprendre la compta de l'entreprise depuis 2007! Et comme j'ai été licenciée parce que l'entreprise ne pouvait plus me payer, je n'ai pas pu finir cette compta: l'entreprise se retrouve donc avec une compta de 2007 a 2009 erronée, et une compta de 2007 a 2008 plus exacte, mais aussi sans compta pour l'exercice 2009/2010.

Le redressement judiciaire implique je pense, une vérification de la compta, alors que va t'il se passer? Est ce que ma "fonction" au sein de l'entreprise impliquera que je sois inquiétée dans cette procédure de redressement? Je suis la dernière a avoir occupé le poste dans l'entreprise, on viendra surement me voir pour me poser qq questions non? Je suis vraiment inquiète... J'ai peur d'être accusée de fraude, ou complicité de fraude alors que je n'ai rien fait de tel! Si quelqu'un pouvait m'éclairer svp!

Merci beaucoup!!!